

Image not found or type unknown



Concubinage et separation,

Par **francis59_old**, le **21/04/2007** à **06:27**

bonjour,voici ma question:nous vivons en concubinage,en cas de séparation,si l'un de nous souhaite garder la maison achetée ensemble il y a 4 ans,mais qui n'est pas totalement payé,comment cela se passe-il?il faut racheter la part de l'autre?comment se calcul-elle?sur quel montant?merci pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **21/04/2007** à **18:44**

Bonjour.
Oui, tout à fait, vous avez la possibilité de racheter les parts de l'autre ce qui va mettre un terme à l'**indivision**.
Concernant, le pris de cette part, c'est à vous qu'il appartient d'en déterminer le prix.
Toutefois l'opération la plus logique pour déterminer le prix à payer serait la suivante:
$$\frac{\text{Valeur de l'immeuble au jour de la vente} - \text{Prix restant à payer}}{2}$$

Cdt.